

5.00 crédits

Q1 et Q2



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Moureau Sébastien (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Il s'agit d'un travail d'une ampleur strictement limitée, qui consiste en la présentation, la traduction et le commentaire d'un texte (ou d'un ensemble de textes) étudié dans la langue originale, sur un thème laissé au libre choix de l'étudiant (littérature, histoire, religion...) ou suggéré par le promoteur.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : Le travail de fin de cycle constitue une étape significative dans l'initiation à la recherche personnelle. Il doit montrer l'aptitude de son auteur à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, objectif et méthodique. Il est, au même titre que les autres formes d'enseignement, un élément constitutif du programme où il est prévu. Le travail de fin de cycle permet à l'étudiant de : • définir un sujet bien circonscrit ; • effectuer une recherche bibliographique et collecter les données grâce à l'aide des outils heuristiques de la discipline ; • organiser, analyser et interpréter les données grâce à une méthodologie adaptée ; • rédiger un texte de niveau universitaire, où sont requis la correction de la langue, l'usage d'une terminologie appropriée, la clarté et la pertinence de la structure, la cohérence de l'argumentation et la rigueur des références bibliographiques.

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Le TFC est évalué par le promoteur, qui mesure l'aptitude à mettre en oeuvre les compétences visées par l'activité. Le TFC ne donne pas lieu à une soutenance orale. Recevabilité du mémoire Tout mémoire ne rencontrant pas les normes académiques sur le plan formel (structure du mémoire, référencement bibliographique et infrapaginal conforme aux pratiques de la rédaction scientifique universitaire) ou ne respectant pas les exigences précisées ci-dessus en termes de contenu (nombre de pages/signes du mémoire) pourra être considéré comme irrecevable par le jury et le conduire à constater l'échec. En cas d'échec au mémoire en raison de non-conformité aux attendus de contenus, sans préjudice de l'article 153 du RGEE, la ou le président-e du jury notifie à l'étudiante ou l'étudiant qu'il ne peut pas présenter la défense orale du mémoire compte tenu du fait que cet échec ne pourra pas être comblé par la défense. Règles relatives à l'usage de l'IA et au plagiat Les intelligences artificielles (IA) génératives, si elles sont utilisées, doivent l'être de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalée de manière précise et détaillée. Qu'il soit signalé ou non, l'usage supposé d'outils d'IA sera considéré comme non conforme aux normes académiques lorsqu'il conduit à : • indiquer des sources bibliographiques pour étayer des affirmations sans que les sources en question aient été consultées et/ou sans qu'il y ait de lien étroit entre ces affirmations et les idées développées dans ces sources, • introduire dans la liste bibliographique des références dont la validité n'a pas été vérifiée ou qui sont totalement inexistantes. De même, tout au long de son mémoire, l'étudiant-e fait la preuve de sa parfaite maîtrise des règles de référencement bibliographique ; au risque de se voir suspecter de plagiat, il/elle veille à • NE PAS copier un texte sans guillemets et/ou sans mention de la source ; • NE PAS reproduire un graphique, des données, des illustrations, etc. sans mention de la source ; • NE PAS reformuler ou résumer l'idée originale d'un auteur sans mention de la source ; • NE PAS traduire, totalement ou partiellement, une source sans la référencer ; • NE PAS utiliser le travail d'autrui en le présentant comme le sien (même si l'auteur du travail a donné son accord) ; • NE PAS acheter un travail. Cf. https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html Cette définition complète celle reprise à l'art. 107 §2 du RGEE et constitue une disposition particulière au sens du §3 du même article.
Contenu	Le travail de fin de cycle sera composé : • d'une courte introduction présentant le texte ou le corpus de textes et la thématique examinée ; • d'une traduction personnelle de ce(s) texte(s) ancien(s) rédigé(s) dans une langue orientale ; • d'un commentaire structuré et argumenté mettant en évidence l'apport du ou des texte(s) à notre connaissance des thèmes et questions qu'il(s) véhicule(nt). • d'un appareil critique correctement rédigé et d'une bibliographie. Le promoteur (ou un superviseur) aidera l'étudiant à parfaire sa méthode de recherche, ses références bibliographiques, la rédaction et la mise en page de son travail (précisions sur les fonctionnalités du traitement de texte), la composition de la page de titre. Le corps du TFC, indépendamment de la bibliographie, des illustrations et des annexes, comptera entre 20 et 25 pages (soit entre 40 000 et 50 000 caractères).
Ressources en ligne	Cf. le vade-mecum et la grille d'évaluation du mémoire
Autres infos	Le sujet devra être déterminé avant le 1er novembre, avec l'accord du promoteur.
Faculté ou entité en charge:	EHAC

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales	HORI1BA	5		